

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mairie de Solaize

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 29 septembre 2009

Date de la convocation : le 23 septembre 2009

Etaient présents : MM BARRAL ; MIRABEL ; MORIN ; Mme RIONDET ; MM CHOPIN ; BUDYNEK ; FAUCON ; Mmes BARRAL ; KLEINPOORT ; MESTRE ; ZICARI ; CHAUVIN ; KOERING ; M JURDYC ; DUCHAMP ;

Mlle BUDYNEK et M GIUST ont donné procuration ;

Mademoiselle BARRAL a été nommée secrétaire

Absents : Mme DUMONT ; M FOURNIER ; Mme DUMAS ; Mme INSALACO ; M GIL ;

Liste des actes du Maire

Le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

- Contrat pour acquisition, installation d'un deuxième serveur et configuration d'une nouvelle architecture informatique du réseau Mairie - Cocontractant : MICRO LOGIC – Prix TTC 3 516.24 €
- Contrat pour dissimulation BT rue de l'Ozon et rue de la Blancherie
Cocontractant : SYDER – Prix TTC 1 909.00 € par an sur 15 ans.
- Contrat pour un boîtier à chaîne à manivelle, le support, frais de déplacement et la pose -
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 874.01 €
- Contrat pour contrôle triennal des aires de sports et de jeux
cocontractant : SOLEUS – Prix TTC 703.25 € par an.
- Contrat pour fournitures administratives pour le restaurant scolaire
Cocontractant : LIOGIER – Prix TTC 513.99 €
- Contrat pour chaussures et vêtements pour le service technique
QM (quincaillerie de bâtiment) – Prix TTC 805.91 €

Cocontractant :

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mairie de Solaize

- Contrat pour équipement de la crèche (service de table et poubelle)
WESCO – Prix TTC 331.05 € Cocontractant :
- Contrat pour produit Purmooss bactéricide
EMONET – Prix TTC 299.00 € Cocontractant :
- Contrat pour travaux concernant deux paires de cages au terrain stabilisé.
Cocontractant : LYON SPORT COLLECTIVITE – Prix TTC 7001.99 €
- Contrat pour la fourniture d'ampoules, halogène, hublots, néons et starters, armoires et réglette,
pour les bâtiments communaux.
Cocontractant : REXEL – Prix TTC 3 277.06 €
- Contrat pour entretien quinquennal de toutes les menuiseries extérieures bois de la médiathèque -
Cocontractant : ROCHE RAVALEMENT – Prix TTC 6 304.43 €
- Contrat pour protections individuelles en prévision d'une pandémie grippale (masques)
Cocontractant : PAREDES – Prix TTC 2 387.22 €
- Contrat pour mobilier à l'école maternelle - Cocontractant : CAMIF
COLLECTIVITES – Prix TTC 1 913.46 €
- Contrat pour fournitures scolaires de l'école maternelle (rentrée 2009/2010)
Cocontractant : librairie LIRA – Prix TTC 1 612.83 €
- Contrat pour remplacement des extincteurs déclarés vétustes et hors norme tous bâtiments.
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 1 147.41 €
- Contrat pour remplacement robinet extérieur (tennis). Cocontractant :
PIERRE VERNIERE – Prix TTC 166.84 €
- Contrat pour poignée fenêtre et marchepied à plate forme sécurisée.
Cocontractant : QM (quincaillerie de bâtiment) – Prix TTC : 604.31 €
- Tarif pour forfait de nettoyage autour de l'église type brigade verte.
Cocontractant : SINCLAIR – Prix TTC 71.76 €/intervention – maximum 12 interventions dans
l'année
- Contrat pour une boîte pour clé de secours et module extérieur.
Cocontractant : QM (quincaillerie de bâtiment) – Prix TTC 363.53 €
- Contrat pour fourniture et pose d'une grille intérieur/extérieur à la maison du foot. Cocontractant :
TURAN – Prix TTC 418.60 €
- Contrat pour clés multilock.
Cocontractant : LBS – Prix TTC 406.38 €
- Contrat pour réparation des prises marché et derrière l'église
Cocontractant : ETDE – Prix TTC 361.07 €
- Contrat pour collecteurs de déchets.
Cocontractant : DENIOS – Prix TTC 269.10 €

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mairie de Solaize

- Contrat pour tournées estivales des équipements sportifs
Cocontractant : PRESTIGE SECURITE – Prix TTC 3 348.80 €
- Contrat pour 4 ordinateurs pour les services administratifs de la Mairie. : acquisition, installation et configuration réseau
Cocontractant :
MICRO-LOGIC – Prix TTC 4 305.60 €
- Contrat pour ameublement cuisine pour la crèche.
Cocontractant :
MAF – Prix TTC 4 413.24 €
- Contrat pour nettoyage espaces extérieurs de la commune Prix TTC 1794.00 € et 1 fois par semaine pendant les périodes scolaires (pôle scolaire)
Cocontractant : SINCLAIR
- Contrat pour gel antiseptique, désinfectant pour les mains
Cocontractant :
PURODOR – Prix TTC 723.53 €
- Contrat pour la réfection des clôtures et pare ballons (stade)
Cocontractant : SERIC LYON – Prix TTC 23 859.49 €
- Contrat pour des poubelles à pédales pour les écoles (grippe A)
Cocontractant : SOL SERVICE – Prix TTC 224.25 €
- Contrat pour jeu au stade pour mise en conformité
Cocontractant : DUCAB MENUISERIE – Prix TTC 143.52 €
- Contrat pour boîtier pompier (médiathèque)
Cocontractant : RICHARDSON – Prix 65.45 €
- Contrat pour le déplacement de l'installation d'alarme intrusion à la Poste.
Cocontractant : CAP SECURITE – Prix : 376.74 €
- Contrat pour la commande de films (médiathèque)
Cocontractant : VECTRACOM – Prix TTC 124.44 €
- Contrat pour inspection télévisuelle avec curage préalable (salle de la Verchère). Cocontractant : BONNEFOND ENVIRONNEMENT – Prix TTC 1 128.85 €
- Contrat pour remplacement de la porte extérieure de la cuisine (salle polyvalente) Cocontractant : DUCAB MENUISERIE – Prix TTC 1 259.39 €
- Contrat pour panneaux affichage et double vitrage (médiathèque)
Cocontractant : AU COUPE VERRE – Prix TTC 1 330.05 €
- Contrat pour location d'exposition (Médiathèque).
Cocontractant :
MAISON DU FLEUVE RHONE – Prix TTC 150.00 €
- Contrat pour le coffre Whirlpool ;
Cocontractant :
SMS DISTRIBUTION – Prix TTC 228.46 €
- Contrat pour l'utilisation de la piscine intercommunale de Villette de Vienne
Cocontractant : MAIRIE VILLETTE DE VIENNE – Prix TTC 100 € par séance.

- Contrat pour fourniture et pose store (restaurant scolaire).
Cocontractant : DMF – Prix TTC 1 283.30 €
- Contrat pour la mise en évidence de fuites (salle de la Verchère) Cocontractant :
ENTREPRISE BOUVARD – Prix TTC 516.67 €
- Contrat pour petit mobilier de la crèche.
Cocontractant : WESCO – Prix TTC 2 154.62 €
- Contrat la location oreillette pour le forum des associations.
Cocontractant : SCENETEC – Prix TTC 80.73 €
- Contrat pour Pack évolution 50 heures du site internet (maintenance technique, positionnement etc...) Cocontractant : ACTI – Prix TTC 3 498.30 €
- Contrat pour abonnement de 3 animations à la crèche.
Cocontractant : QUAI DES LUDESI – Prix TTC 627.00 €
- Marché de travaux pour l'aménagement du columbarium (lot n°1 - maçonnerie et serrurerie).
Cocontractant : ISS – Prix TTC 102 698.31€
- Marché de travaux pour l'aménagement du columbarium (lot n°2 : terrassement, revêtement de sol, mobilier funéraire et plantations).
Cocontractant : ISS – Prix TTC 94 471.08€
- Contrat pour nettoyage hebdomadaire de la médiathèque, de la maison du foot, de la salle de la Verchère et du boulodrome en remplacement d'agent en arrêt maladie
Cocontractant : SINCLAIR – Prix TTC 332.78 €/semaine
- Contrat pour une imprimante laser couleur pour école maternelle
Cocontractant : MICRO-LOGIC – Prix TTC 263.12 €
- Contrat pour des flyers 4 pages pour le forum des associations.
Cocontractant : GOPE – Prix TTC 526.24 €
- Contrat pour une brochure 36 pages + couverture "pour le guide du forum des associations".
Cocontractant : GOPE – Prix TTC 1 662.44 €
- Contrat pour une alarme à la salle d'évolution.
Cocontractant : OPTIMUM – Prix TTC 382.72€
- Contrat pour cartouches d'encre pour la Mairie.
Cocontractant : SETIS – Prix TTC 133.95€

Commission Environnement : Dispositif d'aides aux particuliers pour les travaux d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies et de ressources naturelles - Convention avec l'Agence Locale de l'Energie

Les habitants de la ville de SOLAIZE ont pour certain déjà effectué des travaux d'énergies renouvelables en bénéficiant des aides en vigueur. Ainsi, un peu moins d'une dizaine d'opérations ont vu le jour : capteurs solaires, chauffage au bois performant, notamment.

Conformément aux engagements pris pour ce mandat, la commune veut mettre en place des aides complémentaires aux travaux pour inciter les habitants à effectuer des choix énergétiques vertueux et permettre un développement important sur son territoire d'expériences encore peu nombreuses.

Pour plus d'efficacité, la commune de SOLAIZE devra donc mettre en œuvre un système incitatif cohérent avec les aides de droit commun, sans alourdir les démarches de demande de subvention

L'Agence locale de l'Energie nous présente les modalités de mise en œuvre de cette aide, modalités qui s'apparentent à ce que la commune a déjà mis en œuvre pour les opérations façades :

- 1) Conseil personnalisé
- 2) Aide au montage des dossiers de demandes de subventions
- 3) Analyse des dossiers pour attribution des subventions dans le cadre d'une enveloppe annuelle
- 4) Suivi d'analyse et du « retour sur investissement »

Après présentation et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le système d'aides proposé
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2009 et seront prévus au BP 2010

Commission des Affaires scolaires et sociales : lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée - Centre de loisirs de Solaize

La commune de Solaize souhaite ouvrir un centre de loisirs en 2010. Il a été décidé de confier l'exploitation de ce centre de loisirs sous forme de délégation de service public simplifiée. Il convient par conséquent de lancer la procédure correspondante telle que prévue aux articles L.1411-2, L.1411-12 et R1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mairie de Solaize

La commune de Solaize entend établir une convention pour la l'ouverture du centre de loisirs, pendant 3 années, à compter de 2010 ;

Afin de permettre au délégataire, de faire fonctionner correctement le centre de loisirs, la commune de Solaize mettra à sa disposition des locaux entretenus, et lui versera une rémunération n'excédant pas 37 000 €. Le délégataire conservera l'ensemble des recettes d'exploitation, ainsi que la PSO versée par la CAF.

Le projet de délégation sera soumis :

A une publicité préalable (R 1411-2), soit par une insertion dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales, soit par une insertion dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné.

Cette insertion précise le délai de présentation des offres, qui ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de publication.

Elle précise également les modalités de présentation de ces offres et mentionne les caractéristiques essentielles de la convention envisagée, notamment son objet et sa nature.

Aux dispositions de l'article L.1411-2 : les conventions de délégation de service public doivent être limitées dans leur durée, celle-ci étant déterminée par la collectivité en fonction des prestations demandées au délégataire.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le lancement de la procédure de délégation de service simplifiée telle que décrite précédemment, étant précisé que le Conseil sera saisi ultérieurement pour approbation ou choix du candidat retenu, et autorisation donnée au Maire de signer le contrat de délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les articles L. 1411-2, L 1411-12 et R 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de services publics,

-décide de déléguer la gestion du centre de loisirs de Solaize, pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2010.

-autorise le Maire à engager la procédure prévue par les articles L. 1411-2, L 1411-12 et R 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer tout document dans le cadre de cette procédure.

-autorise le Maire, ou en son absence, l'Adjoint faisant fonction, à négocier les offres présentées par les candidats à cette délégation.

Commission des Affaires scolaires et sociales : Avenant au contrat enfance et jeunesse qui lie la commune de Solaize, à la Caisse d'Allocation Familiale

La commune de Solaize souhaite ouvrir un centre de loisirs en 2010. Or, cette action n'est pas inscrite au troisième contrat enfance et jeunesse (2007 – 2010), qui portait sur les 2 projets suivants : fonctionnement du nouvel établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et le maintien d'un accueil périscolaire pour les moins de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu la délibération du 21 novembre 2007, approuvant la signature du 3^{ème} contrat enfance et jeunesse, entre la commune de Solaize et la CAF ;

-approuve la signature d'un avenant au contrat enfance et jeunesse, dans la perspective de la création d'un centre de loisirs ;

-autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ;

Commission Sports et associations : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux classes en 9

Monsieur FAUCON, adjoint aux sports et aux associations, rappelle la participation remarquable de l'association des classes en 9 lors du forum des associations du 6 septembre dernier.

Afin de rembourser les repas pris en charge par la municipalité, il est proposé de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 560.00 €, correspondant à la part communale.

L'enveloppe budgétaire nécessaire est déjà prévue au budget primitif, il convient simplement d'affecter les crédits.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-alloue une subvention exceptionnelle de 560.00 € aux classes en 9.

-dit que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2009

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Mirabel informe le conseil municipal de l'augmentation sensible des aides et secours octroyés à plusieurs administrés de la commune ; pour faire face aux besoins estimés d'ici à la fin de l'année, il conviendrait de prévoir une enveloppe budgétaire de 3 000.00 €.

Par ailleurs, en section d'investissement, il faut inscrire les crédits nécessaires pour la réalisation de la charte graphique à hauteur de 14 000.00 €.

Voici les écritures proposées :

DF 6288-020 : - 3 000.00 €

DF : 657362-61 : + 3 000.00 €

DI 2313-026 : - 14 000.00 €

DI : 2088-023 : + 14 000.00 €

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement demeurera inchangé.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-approuve les écritures proposées

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 06 octobre 2009, conformément à la loi du 04 août 1884

Le Maire

G. BARRAL